

**FFSA**

CHAMPIONNAT RALLYE  
DE FRANCE TOUT TERRAIN



**RÈGLEMENT PARTICULIER  
SPORTIF**

**46<sup>ème</sup> Rallye**

**du Labourd**



## PROGRAMME - HORAIRES

03 Mars 2024 minuit		Parution du Règlement et Ouverture des engagements
28 Mars 2024 minuit		Clôture des engagements tous Concurrents
04 Avril 2024	8h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire au restaurant AINTZIRA au lac de St Pée S/ Nivelle
05 Avril 2024	15h30 / 18h30	Vérifications administratives au restaurant AINTZIRA au Lac de St Pée S/ Nivelle
05 Avril 2024	16h00 / 19h00	Vérifications techniques au parking du château de St Pée S/ Nivelle
05 Avril 2024	18h00	1ère réunion du Collège au PC, hôtel BONNET à St Pée S/ Nivelle quartier Ibarron.
05 Avril 2024	20h00	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Panneau affichage au parc fermé. Briefing de l'organisateur
06 Avril 2024	8h00	Départ du rallye, sortie parc fermé
06 Avril 2024	19h45	Arrivée 1 <sup>er</sup> étape entrée parc fermé
06 Avril 2024	21h00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape parc fermé St Pée S/ Nivelle (Ibarron) et PC
07 Avril 2024	8h30	Départ 2 <sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé
07 Avril 2024	16h55	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape, entrée parc fermé
07 Avril 2024	17h30	Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au parc fermé à Ibarron commune des St Pée S/ Nivelle.
07 Avril 2024	18h00	Remise des prix devant ou dans la salle INHARRIA à Ibarron commune de ST Pée S/ Nivelle.

Le tableau d'affichage sera de type Virtuel. Un QR Code sera mis à disposition à plusieurs endroits du Rallye ainsi que sur les voitures de courses.

## ARTICLE 1. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA L'ASA CÔTE BASQUE organise les 5, 6 et 7 Avril 2024, en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours des villes de Saint Pée S/Nivelle, Ainhoa, Ahetze, Arcangues, Espelette, et Souraïde le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

## RALLYE TOUT TERRAIN DU LABOURD

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de Ligue d'aquitaine Sud N° 5

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 36



### 1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948
Directeur de course adjoint	GROLLEAU	Christian	8049
Président de collège	LABEYRIE	Jean Claude	1996
Membre du collège	BALUTO	Alain	5998
"	DUBORD	Alain	10156
Observateur	PINSON	Jean Yves	17694
Directeur de course adjoint / délégué ES	PERROT	Elisabeth	6567
' ES uniquement Samedi	ROUGIER	Hugues	13220
	MONNIER	Sylvie	9968
Directeur de course ES	DESCLAUX	Luc	13302
Directeur de course ES	LAGIERE	Gilles	220199
Directeur de course ES	MELIANDE	Maurice	157142
Directeur de course ES	PAINVAIN	Dominique	7706
Directeur de course Stagiaire	PERARNAUD	Loïc	250064
Directeur de course ES	PERRIN	Eric	29996
Directeur de course ES	DUBOY	Philippe	123400
Tricolore	PERROT	Jose	6570
Véhicule ouverture 0			
OTT	HERBERT	Jacky	12549
Damier	MONNIER	Sylvain	9636

Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757
Commissaires techniques	MAIRE HEGUY	Jean Marie	29577
Commissaires techniques	LOUIS	Alexandre	237076
Commissaires techniques	FOURCADE	Alexandre	28760
Commissaires techniques	BATARD	Patrick	146650
Commissaires techniques	PETINGER	Jean Marc	236553
Commissaires techniques	MAURIAL	Patrick	41237
Commissaires techniques	DUVERDIER	Anthony	342435
Chargé des relations avec les concurrents	ROUX	Gilles	1482
”	DOYEN	Sylvie	154218
Responsable Parcs	LAXAGUE	Jacques	165604
Médecin	GAILLARD	Pierre	
Chronométrateur responsable	BOURGEOIS	Monique	132559
Chargé relation presse	ARTOLA	Kévin	116183
Speaker	LEMARIE	Daniel	20425

## ARTICLE 2. MOYEN DE SECOURS

- Médecin chef : Pierre Gaillard
- Nombre d’ambulances : 4 le samedi et 3 le dimanche
- Equipe de secourisme : Société A.M.S.I ET PILOTES

## ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1 : Demande d’engagement – Inscriptions

#### 3.1.1

Tout concurrent qui désire participer au 46ème Rallye Tout Terrain du LABOURD doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 27 mars 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASA CÔTE BASQUE (Secrétariat Engagement)  
 Domaine MENDI BIXTA  
 23G Impasse MUNDARAIN  
**64310 SAINT PEE SUR NIVELLE**

TEL 06 22 76 34 73 TEL 06 85 83 97 47 TEL 06 08 71 71 99  
 Email : [asa.cotebasque@outlook.fr](mailto:asa.cotebasque@outlook.fr)

### 3.1.2

Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité des organisateurs : 580 euros
- Sans la publicité des organisateurs : 900 euros
- Pour les licenciés de l'ASA Côte Basque : 480 euros

### 3.1.3

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4. VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS**

### 4.1 : ÉLIGIBILITÉ

Le 46ème Rallye Tout Terrain du Labourd compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain
- Le Trophée Rallye 4x4,
- Le challenge Rallye 2 roues motrices
- Le Challenge SSV Série
- Le Championnat de France Copilotes des Rallyes Tout-Terrain
- Le Challenge des copilotes en 2 Roues Motrices
- Le Trophée Copilote 4X4
- Le Challenge Copilote SSV Série
- Le Championnat des Rallyes Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine,
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

### 4.2 : VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Vérifications administratives : le 05/04/2024 de 15h30 à 18h30

Lieu : au restaurant AINTZIRA au Lac de St Pée S/ Nivelle

#### **NOTE IMPORTANTE**

**Le déchargement des voitures de course se fera sur le parking stabilisé du lac Alain Cami à St Pée sur Nivelle. Il est obligatoire de se rendre aux vérifications administratives avec la voiture de course. Le parking remorque sera sur le parking stabilisé du lac Alain Cami à St Pée sur Nivelle (merci de bien stationner vos remorques).**

**Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement sur le parking d'INTERMARCHÉ de St Pée Sur Nivelle.**

**LE NON-RESPECT DE CETTE NOTE, ENGAGE VOTRE RESPONSABILITÉ**

Vérifications techniques : le 05/04/2024 de 16h00 à 19h00

**Lieu** : place du Château de St Pée / Nivelles

Les vérifications finales seront effectuées : À proximité de l'Hôtel Bonnet à Ibarron.

**4.3** : Le nombre d'engagés Maxi est fixé à : 100 voitures

#### **4.4 : Ordre de départ**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

Pour la première étape, les départs seront donnés dans l'ordre suivant :

- Challenge SSV Série
- Trophée 4X4 (T2 - T2B – T2B+ confondus)
- Championnat de France (T1A et T3 S), Challenge 2 roues motrices (T1B)

En dérogation à l'article 3.3.1 du Règlement Standard des Rallyes, l'ordre de départ sera établi par l'organisateur et proposé à la personne désignée par la FFSA pour validation.

Pour les étapes suivantes, les départs seront donnés dans l'ordre du classement pour chacun des groupes suivants :

- Challenge SSV Série
- Trophée 4X4 (T2 - T2B – T2B+ confondus)
- Championnat de France (T1A et T3S), Challenge 2 roues motrices (T1B) selon classement de la veille.

Une voiture ouvreuse (OTT) passera après les voitures du Trophée 4x4, avant celles du Championnat de France, du challenge 2 roues pour vérifier que toutes les voitures de la catégorie précédente ont correctement parcouru la spéciale et/ou qu'aucune voiture ne génère de gêne sur le parcours en cas d'abandon. L'utilisation d'une voiture en configuration course est interdite.

Le départ du premier T1A sera donné dès l'arrivée de la voiture (OTT) au point stop de l'ES.

- 2 personnes à bord : 1 pilote et un officiel (DC ou CS)
- Équipement obligatoire : liaison radio.

#### **4.5 : Attribution des numéros**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

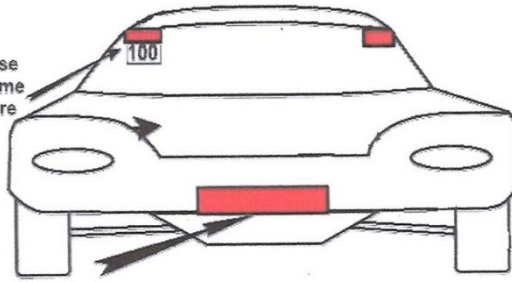
#### **4.6 : Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA.

*Les publicités obligatoires et facultatives sont apposées selon le plan de stickage ci-dessous*

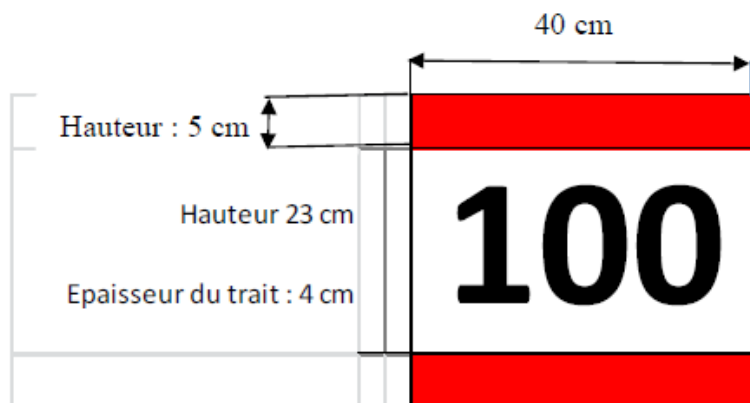
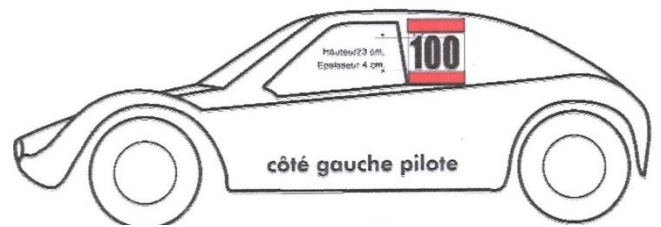
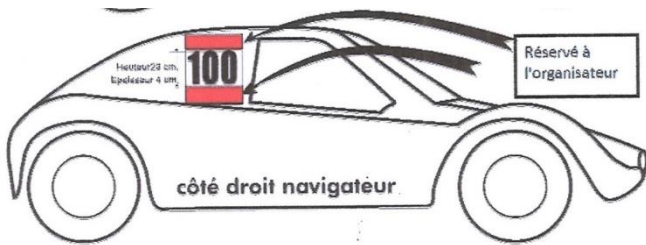
### Publicité facultative rachetable

Petit N° de course obligatoire comme sur plaque arrière



Réservé à la FFSA OBLIGATOIRE

### Publicité obligatoire Non rachetable



## ARTICLE 5. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

### 5.1 : Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Le samedi 6 avril 2024 à la zone artisanale MINDEGIA à coté de la carrière Durruty sur la commune d'Ainhoa.

Le dimanche 7 avril 2024 sur le parking d'Intermarché de St Pée sur Nivelles

Les assistances seront INTERDITES en dehors des zones prévues à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER LA CHAUSSÉE et LES PARCS DE TOUTES TRACES DE BOUES et AUTRES**, laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

**UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé à stationner dans les parcs d'assistance. Des amendes de 50 euros et des pénalités de 30 secondes seront appliquées à l'équipage si le règlement n'est pas respecté. Un parking accolé à la zone sera réservé pour un véhicule accompagnateur par concurrent muni d'un badge collé sur la voiture.**

### 5.2 : Description

Le 46<sup>ème</sup> rallye tout terrain du Labourd totalise un parcours de 218.22 km, dont 103 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections et comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115.07 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4-7 ZIBURUKO	8.50	km
ES 2-5 GRACHIENKO	6.44	km
ES 3-6 URLOA	7.19	km
ES 8-10-12 XIPA BESONGO	11.87	km
ES 9-11 BOIS DE ST PEE	8.90	km



### 5.3 : RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Les reconnaissances auront lieu : jeudi 4 avril de 8h00/19h00 et vendredi 05 avril de 8h00 / 15h30

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et QUADS homologués sont autorisées.

***Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.*** Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur moto et /ou QUADS de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road book distribué au restaurant AINTZIRA au lac de St Pée Sur Nivelle. Des autocollants (2 par voiture engagée) devront être apposés sur chaque moto et /ou QUADS de reconnaissance.

Pilotes et co-pilotes devront porter au poignet, durant toutes les reconnaissances, un bracelet numéroté fourni par l'organisateur qui les autorisera à circuler sur les ES.

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le vendredi 5 avril sous réserve des conditions météo. Le départ du convoi est fixé à 8H30 sur le parking du magasin INTERMARCHÉ de St Pée Sur Nivelle. Nous vous y attendrons dès 8h00 (Véhicule de course, non autorisé).

**Seul le pilote et le copilote sont autorisés à reconnaître.**

**Tout engin roulant hors tracé du rallye (fougères, bois, plantations) sera passible d'un procès-verbal établi par les services ONF et Gendarmerie et d'une éventuelle sanction par le collège des commissaires sportifs.**

#### NOTE IMPORTANTE

- ES GRACHIENKO. Les reconnaissances seront autorisées seulement le vendredi 5 avril
- ES URLOA. Une partie de l'ES pourra être interdite en reconnaissance selon les conditions météo. Entre les PK 34 et PK 44. Un itinéraire de contournement sera alors mis en place.
- ES XIPA. La fin de l'ES à partir du PK 100 pourra être interdite en reconnaissance selon les conditions météo. Un plan B sera matérialisé

## ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 5.4 : Distribution des Road Book et pochettes

Le road book, les pochettes « concurrents » avec les autocollants ainsi que les 2 bracelets et 2 autocollants pour pilote/copilote par voiture engagée seront disponibles à l'ouverture des reconnaissances au restaurant AINTZIRA Lac de st Pée Sur Nivelle.

### 5.5 : Dispositions générales relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires ou juges de faits : chasubles ou badge indiquant la fonction

## ARTICLE 6. DIVERS

### 6.1 : Comité d'organisation :

Président : F. DUCASSE  
 Vice-Président : H. CASSIN  
 Secrétaire : P. DUBOY  
 Trésorière : Sophie IRAZABAL

Secrétariat pendant le Rallye :  
 HOTEL BONNET quartier Ibarron route d'Ahetze  
 64310 SAINT PEE SUR NIVELLE  
 Tel : 06 83 79 20 06  
 Permanence du rallye : HOTEL BONNET salle PC  
 Dates et horaires : de 19h00 – 21h00 vendredi 1 avril  
 8h00 – 21h00 samedi 2 avril et dimanche 3 avril.

### 6.2 : Remise des Prix :

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	150 €	120 €	90 €						360 €	
<b>Groupes (T1A/T3S) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation</b>										
Si au moins 5 partants	530 €	385 €	280 €						4 780 €	
Si au moins 10 partants				195 €	175 €				1 480 €	
Si au moins 15 partants						155 €	115 €	80 €	1 400 €	
<b>total groupe catégorie Championnat</b>	680 €	505 €	370 €	195 €	175 €	155 €	115 €	80 €		
<b>Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)</b>	530 €	385 €	280 €	195 €	175 €	155 €	115 €	80 €		
<b>Classes</b>										
<b>Nbre de classes</b>	20									
Si au moins 3 partants	75 €								1 500 €	
Si au moins 5 partants		40 €							800 €	
Si au moins 7 partants			35 €						700 €	
<b>TABLEAU DE CALCUL avec montants arrondis</b>									<b>Total</b>	<b>11 020 €</b>

### **Prix en espèces : 12 400 euros pour 90 partants**

Cette somme est proportionnelle au nombre d'engagés en prenant comme base de 100% les 90 engagés.

### **Exemple pour 90 engagés**

Les prix de groupe et de classe seront attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe.

Une coupe sera remise au minimum à chaque équipage récipiendaire d'un prix en espèce.

Nous nous réservons le droit d'envoyer les primes après le rallye.

Ces primes seront attribuées selon les classements officiels après réclamations et pénalités.

**Prime de Participation :**

Il est instauré une prime de participation d'un montant de 80 euros, pour un total de **400 euros**.

Elle est attribuée à l'ES, catégories et classement définis dans le tableau ci-dessous.

Ces primes sont conservées en cas d'abandon.

Ces primes sont cumulables à la prime d'arrivée.

Nous nous réservons le droit d'envoyer les primes après le rallye.

Ces primes seront attribuées selon les classements officiels après réclamations et pénalités.

Les primes seront annulées pour tout équipage recevant une pénalité sur les spéciales concernées par le tableau ci-dessous.

En cas d'annulation ou neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

SAMEDI		<i>Participation</i>	<i>Montant</i>
ES 1	ZIBURUKO	avant dernier T2	100
ES 2	GRACHIENKO	avant dernier SSV	100
DIMANCHE			
ES 11	BOIS DE ST PEE	avant dernier T1A (4RM)	100
ES 12	XIPA BESONGO	avant dernier T1B (2RM)	100
		Total	400

**Légend Group :**

Un total de 900 euros de primes est instauré pour ce rallye à une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- châssis construit avant 2003 (date de création du passeport technique)
- année d'origine de la référence "constructeur" du moteur avant 2003
- boîte en H ou séquentielle selon l'équipement d'origine du véhicule
- moteur en porte à faux ou central selon implantation d'origine
- amortisseurs libre

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants respectant les conditions énumérées ci-dessus. Cette prime est cumulable avec les tableaux ci-dessus

<b>Primes LÉGENDE GROUP</b>	1er	2ème	3ème
T1A	200 €	150 €	100 €
T1B	200 €	150 €	100 €

**Tous ces prix sont cumulables**